## PENSIONS ALIMENTAIRES POUR ENFANTS : Le prochain budget doit impérativement mettre fin au détournement !

Montréal, le 31 janvier 2019 – La Coalition contre le détournement des pensions alimentaires pour enfants\* et le Collectif pour un Québec sans pauvreté ont fait parvenir, aujourd'hui, un mémoire conjoint au ministre des Finances du Québec dans le cadre de ses consultations prébudgétaires. Les auteurs du mémoire invitent le gouvernement de la CAQ à profiter du dépôt du tout premier budget de son histoire pour mettre fin au détournement des pensions alimentaires pour enfants, une injustice qui touche des milliers de familles au Québec, pourtant parmi les plus pauvres.

Rappelons que les pensions alimentaires pour enfants ne sont plus considérées comme un revenu imposable depuis 1997. Pourtant, ces montants continuent d'être pris en compte dans quatre programmes gouvernementaux : à l'aide sociale, à l'aide financière aux études, dans les programmes d'aide au logement et à l'aide juridique. Bien que des exemptions partielles aient été accordées au fil des ans (100 \$ par mois par enfant à l'aide sociale et 1200 \$ par année par enfant à l'aide financière aux études), des milliers d'enfants sont encore privés d'une partie de la pension alimentaire versée en leur nom par l'un de leurs parents.

« Pendant la campagne électorale, la Coalition Avenir Québec s'est engagée formellement à exclure les pensions alimentaires pour enfants du calcul des revenus dans les quatre programmes si elle formait le prochain gouvernement. Le temps est venu de passer de la parole aux actes ! », affirme Lorraine Desjardins, porte-parole de la Coalition contre le détournement des pensions alimentaires pour enfants.

« Le gouvernement actuel se vante de vouloir être le gouvernement des familles. Il dispose d'une occasion en or de poser un geste concret pour lutter contre la pauvreté de milliers de familles monoparentales en mettant fin, dès son premier budget, au détournement des pensions alimentaires pour enfants! », ajoute Serge Petitclerc du Collectif pour un Québec sans pauvreté.

Si on exclut les exemptions déjà accordées en 2004 et en 2011, il n'en coûterait qu'autour de 23,7 M \$ pour accorder l'exemption complète des pensions alimentaires pour enfants à l'aide sociale, à l'aide financière aux études et dans les programmes d'aide au logement. L'actuel gouvernement du Québec a doublement l'occasion de marquer l'histoire : en plus d'être le premier gouvernement caquiste à siéger à l'Assemblée nationale, il pourrait aussi profiter du dépôt de son tout premier budget pour mettre fin, une bonne fois pour toutes, au détournement des pensions alimentaires pour enfants !

Aussi, il est impératif que le prochain budget du Québec consacre toutes les sommes nécessaires à l'exemption complète des pensions alimentaires pour enfants du calcul des revenus à l'aide sociale, à l'aide financière aux études, dans les programmes d'aide au logement et à l'aide juridique.

\*Les membres de la *Coalition contre le détournement des pensions alimentaires pour enfants* sont l'Association des parents-étudiants de l'Université Laval, la Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec, la Fédération étudiante collégiale du Québec, le Front commun des personnes assistées sociales du Québec, les Services juridiques communautaires Pointe-Saint-Charles/Petite-Bourgogne et l'Union Étudiante du Québec.

Pour lire le mémoire: http://www.fafmrq.org/wp-content/uploads/2019/01/1MemFinalPAE-ConsultationsBudget2019-2020.pdf

## -30-

## Renseignements:

Lorraine Desjardins, Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec, 514-729-6666 / fafmrq.info@videotron.ca

Martin Michaud, Collectif pour un Québec sans pauvreté / 418-564-6038 / communications@pauvrete.qc.ca